

QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ?

- **Exonération des cotisations patronales** au titre des assurances sociales et des allocations familiales applicables aux gains et rémunérations versés par l'employeur aux demandeurs d'emploi de 45 ans et plus.
- **Exonération des cotisations à la charge de l'employeur** au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- **L'indemnité de fin de contrat** n'est pas due lorsque le contrat de professionnalisation est à durée déterminée.
- L'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés) peut accorder des **aides particulières pour l'embauche de travailleurs handicapés**.
- **Les actions de formation sont financées par les opérateurs de compétences (OPCO)** au titre des contrats et périodes de professionnalisation sur la base des forfaits horaires fixés par accords conventionnels ou à défaut d'un tel accord sur la base de 9,15 € de l'heure.
- **Les dépenses exposées pour la formation du tuteur peuvent également être prises en charge par l'OPCA** dans la limite de 15 € par heure de formation pour une durée maximale de 40 heures.
- Sous réserve de l'enveloppe financière allouée à ce dispositif, une **aide forfaitaire de Pôle emploi d'un montant maximal de 2000 € peut être accordée pour l'embauche d'un demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus en CDI ou en CDD**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

CONTACTEZ-NOUS !

☎ 06 80 64 50 84

✉ gimte93@ac-creteil.fr



LIEU DE FORMATION
Lycée professionnel Hélène Boucher
70 avenue Gilbert Berger
93290 Tremblay-en-France

www.gimte93.greta-formation.fr



DAFPIIC DE CRETEIL.COM // MARS 2019 - ILLUSTRATION FREEPK

EXCLUSIVEMENT EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

**TITRE PROFESSIONNEL
TECHNICIEN SUPÉRIEUR
EN MÉTHODES ET
EXPLOITATION
LOGISTIQUE (TSMEL)**

Certification
en 2 ans
Bloc de
compétences

Financement CPF
(Compte personnel de formation)



Piloter les activités du site logistique

Rejoignez-nous !



RÉSEAU
académie
Créteil
greta
RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MTE 93
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

Lycée
Hélène Boucher
Tremblay-en-France

académie
de Créteil

LE GRETA DES MÉTIERS ET TECHNIQUES ÉCONOMIQUES 93 (GMTE 93)

VOUS PROPOSE

- **Une formation en alternance** gratuite et de qualité où l'entreprise apporte ses savoir-faire et le GRETA dispense un enseignement général, professionnel et technologique.
- **Un diplôme ou une certification** reconnus niveau III (cadre européen des certifications : niveau 5).



QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI).



QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DU SALARIÉ ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise au même titre que les salariés : conditions de travail, horaires, règlement intérieur....
- Suivre avec assiduité les enseignements de la formation au GRETA.
- Justifier des absences au GRETA et en entreprise (arrêt de travail à fournir sous 48 heures en cas de maladie).



QUEL TYPE DE CONTRAT ?

- **Le contrat à durée déterminée**
Pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. Cette durée peut être portée à 24 mois pour les personnes sans qualification ou bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou sortant d'un contrat aidé.
- **Le contrat à durée indéterminée**
Dans ce cas, les règles de durée maximale mentionnées ci-dessus portent sur l'action de professionnalisation, c'est-à-dire la 1^{ère} phase du contrat qui s'effectue en alternance, à l'issue de laquelle le contrat de travail se poursuit (cf. travail-emploi.gouv.fr).



QUELLE EST LA DURÉE DU TRAVAIL ?

- Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres salariés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail.
- Le contrat peut être conclu à temps partiel.



QUELLE RÉMUNÉRATION ?

- Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau de formation.
- Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.

TITRE OU DIPLOME SUPÉRIEUR AU BAC
Moins 21 ans : au moins 65 % du SMIC
21 à 25 ans : au moins 80 % du SMIC
26 ans et plus : au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum - convention de branche si plus favorable

TITRE PROFESSIONNEL TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN MÉTHODES ET EXPLOITATION LOGISTIQUE

Inscrit au RNCP - niveau III (code NSF : 311 p) - Code CPF : 2595



Alternance 2 semaines en Greta / 5 semaines en entreprise pendant **2 ans**



Validation de l'une des activités des **blocs de compétences** chaque fin d'année (juin/juillet) par un jury labellisé

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Le technicien supérieur en méthodes et exploitation logistiques exerce son métier dans les divers secteurs d'activités économiques (industries, prestation logistique, distribution, ...), dans des entrepôts ou des plates-formes de stockage ou des dépôts d'une usine de production, éventuellement dans un service logistique.

OBJECTIFS

>PILOTER LES ACTIVITÉS DU SITE LOGISTIQUE (bloc de compétences 1)

- Planifier les activités logistiques du site à partir des volumes prévisionnels.
- Organiser et superviser la gestion des flux produits du site logistique.
- Déterminer et exploiter les indicateurs logistiques.
- Assurer le management des équipes logistiques.
- Repérer et traiter les dysfonctionnements et dérives de l'exploitation logistique, y compris en anglais.

>ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE DES SOLUTIONS TECHNIQUES EN RÉPONSE AUX BESOINS DU SITE LOGISTIQUE, Y COMPRIS EN ANGLAIS (bloc de compétences 2)

Effectuer une étude de faisabilité technique et économique d'un projet logistique.

- Définir et conduire un plan d'actions dans le cadre du déploiement d'une solution logistique.
- Rationaliser l'agencement des zones logistiques et l'implantation des produits.
- Élaborer des procédures de travail adaptées aux activités logistiques

>ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TRANSVERSES ET SPÉCIFIQUES AU MÉTIER

>INTÉGRER LES PRINCIPES DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'EXERCICE DE SON ACTIVITÉ.



Chaque bloc peut être acquis séparément.